

Bureau du 15 avril 2002

Décision n° B-2002-0534

objet : **Convention établie avec l'association Ceforalp pour une action de conseil et de formation des entreprises à l'usage des technologies de l'information et de la communication - Subvention - Avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération en date du 18 décembre 2001, la Communauté urbaine a approuvé une action de conseil et de formation des entreprises à l'usage des technologies de l'information et de la communication avec l'association Ceforalp.

En effet, depuis quatre ans, la Communauté urbaine soutient le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Quelques entreprises ont saisi l'importance des évolutions en cours et l'impact des applications Internet sur toute leur activité. Certaines s'intéressent aujourd'hui au e-business et souhaitent être présentes sur Internet, sans pour autant avoir mis en œuvre de véritables stratégies. Mais beaucoup d'entreprises connaissent également des difficultés à intégrer ces nouvelles technologies.

L'appropriation par les entreprises et, notamment par les petites et moyennes entreprises (PME), de ces technologies, est un enjeu important pour une économie lyonnaise largement marquée par le commerce interentreprises. Plusieurs secteurs de l'agglomération lyonnaise sont directement concernés : l'automobile, le textile, la logistique, le commerce de gros.

La Communauté urbaine doit promouvoir de telles démarches de sensibilisation et de formation et veiller à la mise en place et au développement de méthodologies.

C'est pourquoi il a été proposé de soutenir le projet de l'association Ceforalp qui a développé une action de conseil-formation auprès de vingt entreprises durant 18 mois.

Les objectifs poursuivis

Le soutien du projet de la Communauté urbaine a permis de :

- renforcer la compétitivité des PME-PMI de l'agglomération en favorisant, par l'action collective, l'accès au e-business (commerce électronique, intranet, extranet),
- bénéficier, à l'issue du projet, d'une méthodologie éprouvée de mettre en œuvre du e-business par l'action collective ainsi que d'un réseau d'experts formés à cette méthodologie.

Le porteur de projet

Créée en 1972 par le GIL Medef Lyon-Rhône et les grandes organisations professionnelles, l'association Ceforalp met en œuvre des projets pilotes innovants et transnationaux. Forte de son expérience en conduite d'action collective en faveur des entreprises telles que Lean service, Production au plus juste

Rhône-Alpes ou encore Lean production, l'association Ceforalp a sélectionné 20 entreprises ayant la capacité de participer au projet.

Les résultats

L'association Ceforalp a présenté à la Communauté urbaine ainsi qu'aux organismes financeurs de cette action, le 1er mars 2002, les résultats de son action auprès du groupe 1, c'est-à-dire les dix premières entreprises sélectionnées.

1° - La diffusion des nouvelles technologies dans l'entreprise

- six entreprises ont fait le choix de travailler la qualité de la relation avec les clients, avec comme objectif :

- . de développer le chiffre d'affaires à l'export,
- . de lisser l'activité commerciale dans l'année,
- . d'améliorer l'efficacité commerciale dans un segment d'activité,
- . de partager les connaissances commerciales,
- . d'améliorer l'image commerciale,
- . de créer un nouveau canal de distribution ;

- trois entreprises vont travailler la qualité des processus internes à l'entreprise, avec comme objectif :

- . d'améliorer la gestion et le transfert d'informations en interne,
- . d'optimiser le processus documentaire en interne,
- . de créer une banque documentaire ;

- une entreprise va travailler la qualité de la relation avec les fournisseurs, avec comme objectif principal d'améliorer la relation entre la production et les fournisseurs.

2° - Les formations auprès des entreprises

Plusieurs modules de formations ont été proposés aux entreprises. Sont déjà réalisés :

- la maîtrise de la démarche e-business,
- la connaissance de l'environnement Internet,
- la gestion de projet,
- la négociation d'un cahier des charges auprès de la Société de services d'informatique et d'ingénierie,
- l'intelligence économique,
- le droit et Internet.

Les éléments financiers

Une convention a été signée le 22 janvier 2001 entre la Communauté urbaine et l'association Ceforalp, pour l'exercice 2001-2002.

L'aide accordée pour la mise en œuvre des actions était de 60 979,61 € à verser en deux fois, le deuxième versement de l'année 2002, d'un montant de 15 244,90 € est soumis à un avenant ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 18 décembre 2001 et celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Vu la convention signée avec l'association Ceforalp le 22 janvier 2001 ;

DECIDE

1° - Accorde la deuxième partie de la subvention d'un montant de 15 244,90 € prévue initialement dans la convention.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention du 22 janvier 2001.

3° - La dépense de 15 244,90 € est imputée au budget primitif crédits inscrits de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,